

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1553

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du Festival Lumière et du Marché international du film classique (MIFC) en 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1553**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du Festival Lumière et du Marché international du film classique (MIFC) en 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979.

Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au 1^{er} rang desquelles l'organisation, dans la Métropole de Lyon chaque année, du Festival Lumière.

L'Institut Lumière est dirigé par Thierry Frémaux depuis 1995. Depuis l'automne 2021, il est présidé par Irène Jacob, qui a succédé à Bertrand Tavernier, décédé en mars 2021, qui présidait l'Institut depuis sa création.

Au vu de l'intérêt général que présentent les activités de l'Institut Lumière, celui-ci sollicite le soutien de la Métropole pour ses activités permanentes de valorisation de la culture cinématographique ainsi que pour l'organisation de l'édition 2022 du Festival Lumière et de la 10^{ème} édition du MIFC.

II - Objectifs de la Métropole

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Cette implication, notamment en direction de l'Institut Lumière, a pour objectifs de favoriser la vitalité et la diversité de l'offre culturelle dans la Métropole. Par ailleurs, l'Institut Lumière concourt, avec l'organisation du Festival Lumière, à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole :

- contribuer au maillage territorial de la Métropole et à la dynamique culturelle du territoire métropolitain au travers d'actions dans de nombreuses communes,
- contribuer à l'émancipation des personnes par la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle auprès d'un large public (scolaires, personnes hospitalisées ou incarcérées, etc.),

- favoriser l'insertion sociale par l'intégration de personnes plus éloignées de l'offre du festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle,
- accompagner la structuration des acteurs du cinéma de patrimoine, par le développement du marché du film classique mis en place depuis 2013,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale.

III - Activités permanentes de l'Institut Lumière

1° - Activités de l'Institut Lumière

L'Institut Lumière mène de nombreuses et diverses activités en lien avec son objet statutaire de diffusion et valorisation de la culture cinématographique. Bien que la plupart d'entre elles soient suspendues depuis mars 2020 en raison du contexte sanitaire, l'Institut Lumière conduit les activités suivantes :

- programmation cinématographique dans le hangar du Premier Film, salle de cinéma d'environ 270 fauteuils qui accueille environ 110 000 spectateurs en plus de 800 séances chaque année,
- gestion du musée Lumière, qui propose un parcours autour de l'invention du cinématographe par Louis Lumière en 1895 et des activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière. Il accueille environ 60 000 visiteurs,
- valorisation du travail des frères Lumière avec l'exposition Lumière, le cinéma inventé, présentée depuis 2015 à Paris, Bologne, puis Lyon en coproduction au Musée des Confluences, Evian, et le film Lumière ! L'aventure commence, sélection de films des frères Lumière restaurés et commentés par Thierry Frémaux, sorti en salle début 2017 (vu par environ 130 000 spectateurs et vendu dans 30 pays pour diffusion en salles),
- activités éducatives dans le cadre scolaire et extra-scolaire (ateliers pédagogiques, tournées dans les établissements) qui touchent chaque année environ 40 000 enfants et adolescents. Depuis 2018, l'Institut s'est associé à la Métropole pour initier une nouvelle classe culturelle numérique qui permet à 250 collégiens par an, issus de 10 collèges, de travailler avec des réalisateurs à travers une plateforme numérique collaborative pour écrire et réaliser un court métrage,
- mise en œuvre d'un programme d'insertion depuis 2018, qui propose à des personnes en insertion de valoriser une expérience au sein de l'Institut et du Festival Lumière et d'offrir, avec un pool d'entreprises partenaires, des stages ou des contrats en alternance pouvant, à terme, se transformer en emploi. Depuis 2018, des ateliers sont, également, menés dans différentes maisons d'arrêt de la région,
- coédition avec Actes Sud de livres sur le cinéma et édition de la revue mensuelle de cinéma Positif, reprise en 2011,
- gestion de 2 galeries de photographies de cinéma : la galerie Cinéma 1 située en Presqu'île depuis 2012, la galerie Cinéma 2 ouverte en 2018 rue du Premier Film,
- exploitation de la librairie Lumière, ouverte à l'automne 2018 rue du Premier Film, qui propose un large fonds d'ouvrages sur cinéma et la photographie ainsi que des DVD,
- valorisation de la rue du Premier Film par l'installation progressive d'activités dans les locaux situés face au hangar du Premier Film (librairie, café, galerie photos), projet de rénovation du mur des cinéastes et de requalification de la rue du Premier Film.

Comme l'année précédente, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, obligeant l'Institut Lumière à maintenir ses activités fermées jusqu'au 19 mai 2021, soit au total 20 semaines de fermeture sur l'année. La reprise des activités a été progressive jusqu'au 30 juin, date qui a marqué la fin des contraintes sanitaires et la reprise normale de l'activité. Dans ce contexte, l'Institut Lumière affiche des résultats de fréquentation très satisfaisants avec plus de 50 000 entrées au hangar du Premier Film, près de 21 000 entrées au musée Lumière, et à noter, une forte croissance économique du café (+ 69 %) et de la librairie (+ 104 %).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0700 du 5 juillet 2021, la Métropole a attribué une subvention de 173 242 € à l'Institut Lumière pour son fonctionnement

2° - Plan de financement prévisionnel 2022

Recettes	Réalisé 2021 (en €)	Prévisionnel 2022 (en €)
subvention Centre national du cinéma (CNC)	1 203 000	1 203 000
subvention CNC affectée restauration films Lumière	-	267 000
subvention État	9 900	9 900
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	410 000	310 000
subvention Métropole	173 242	173 242
subvention Ville de Lyon	550 000	700 000
subvention affectée ou exceptionnelle	23 000	38 000
entrées cinéma	240 873	400 000
entrées musée	123 236	200 000
activités pédagogiques	33 967	100 000
locations et ventes de services	156 188	450 000
produits dérivés, boutique	113 893	150 000
recettes librairie	259 395	230 000
édition, films Lumière, photos	136 307	160 000
production stockée (librairie)	12 132	7 000
mécénat, parrainage, etc.	320 993	550 000
produits financiers, produits exceptionnels	497 744	505 000
perte	35 573	
Total	4 299 443	5 453 142

Dépenses	Réalisé 2021 (en €)	Prévisionnel 2022 (en €)
charges de personnel	1 639 979	2 140 000
achats (fluides, fournitures, etc.)	407 340	466 000
services extérieurs (restaurations films, locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	907 886	1 407 000
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	478 388	577 000
autres charges de gestion courante (impôts, redevances, cotisations, etc.)	90 302	40 000
charges financières et exceptionnelles	775 549	275 000
bénéfice prévisionnel		548 142
Total	4 299 444	5 453 142

Il est ainsi proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'Institut Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 173 242 € pour l'année 2022.

IV - Organisation du Festival Lumière

La 13^{ème} édition du Festival Lumière s'est tenue du 9 au 17 octobre 2021. Le prix Lumière a été remis à Jane Campion, réalisatrice néo-zélandaise multi-récompensée. La 14^{ème} édition du festival se déroulera du 15 au 23 octobre prochain.

1° - Le Festival Lumière

Créé par l'Institut Lumière en 2009, en partenariat étroit avec la Communauté urbaine de Lyon et avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, le Festival Lumière vise à valoriser le cinéma de patrimoine auprès du grand public. Il attribue, à chaque édition, le Prix Lumière à une personnalité vivante dont l'œuvre a marqué l'histoire du cinéma.

Pendant 9 jours, le festival se déploie à travers diverses actions :

- la programmation d'environ 180 films en 450 séances dont la majorité présentée par des professionnels du cinéma, des grandes séances et ciné-concerts, des rencontres avec des personnalités du cinéma, qui comptabilisent en moyenne 200 000 entrées au total,
- des actions dans plus de 20 communes de la Métropole : projections en salle, mais aussi ciné-concerts, expositions, ateliers pédagogiques,
- des dispositifs d'action culturelle : séances pédagogiques, ateliers scolaires, prix des lycéens, partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (environ 6 500 élèves chaque année),
- des partenariats avec des associations socio-culturelles et des institutions à vocation sociale par des places offertes, mais aussi des préparations de séances en amont, des séances présentées par des invités dans des établissements pénitentiaires et en hôpital,
- des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : participation à la quinzaine de l'intégration organisée par la Préfecture du Rhône en intégrant des personnes dans les équipes de bénévoles (environ 800 bénévoles chaque année) et en leur proposant ensuite un stage dans les entreprises partenaires du festival,
- des engagements environnementaux : limitation et tri des déchets, véhicules électriques et promotion des transports en commun, reversement d'une part des recettes à des projets de reforestation, etc.,
- organisation d'actions complémentaires visant à renforcer la convivialité et la diffusion de la culture cinématographique : village du festival, salon du DVD, temps conviviaux, etc.

Encore marqué par l'application des consignes sanitaires, le festival 2021 s'est déroulé dans de bonnes conditions et affiche des résultats satisfaisants avec 145 000 festivaliers, 24 communes de la Métropole impliquées, la présence de près de 1 000 personnalités du cinéma, la participation de 4 800 scolaires, la mobilisation de 720 bénévoles, la création de près de 180 emplois et des relations avec plus de 300 fournisseurs régionaux.

2° - Le MIFC

Créé en 2013, le MIFC est le rendez-vous des professionnels du cinéma classique à l'échelle internationale, véritable incubateur ouvert à tous les professionnels du secteur du film de patrimoine (producteurs, distributeurs, exploitants, ayant-droits, restaurateurs, diffuseurs, etc.). Ce secteur étant en pleine expansion grâce à l'évolution des standards de conservation et au développement des supports de diffusion, le MIFC vise à faciliter les rencontres, créer des opportunités de collaboration, partager des expériences, apporter des contenus sur les grandes évolutions de la filière, les questions juridiques, techniques ou économiques des métiers du cinéma.

Il réunit, pendant 4 jours, environ 430 professionnels issus d'une vingtaine de pays. La 9^{ème} édition du MIFC s'est déroulée du 12 au 15 octobre 2021. Le grand témoin de cette édition était Margaret Bodde, directrice générale de la Film Foundation de Martin Scorsese, le cinéaste récipiendaire du Prix Lumière 2015.

Au total, 450 professionnels, issus de 21 pays, se sont accrédités en 2021 (contre 363 en 2020), représentant 196 sociétés dont 43 présentes pour la 1^{ère} fois.

La 10^{ème} édition du MIFC se déroulera du 18 au 21 octobre 2022.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0700 du 5 juillet 2021, la Métropole a attribué à l'Institut Lumière une subvention de 1 040 881 € pour l'organisation du Festival Lumière 2021 et une subvention de 4 300 € pour l'organisation du MIFC 2021.

3° - Plan de financement prévisionnel de l'édition 2022

Recettes	Réalisé 2021 (en €)	Prévisionnel 2022 (en €)
subvention CNC	75 000	75 000
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	250 000	250 000
subvention Métropole	1 040 881	1 040 881
subvention Métropole MIFC	4 300	4 300
Département du Rhône	17 500	17 000

Recettes	Réalisé 2021 (en €)	Prévisionnel 2022 (en €)
subventions affectées (USA, société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique -SACEM-, société des auteurs et compositeurs dramatiques -SACD-, Europe)	101 500	
billetterie	579 281	750 000
activités pédagogiques	1 060	2 000
mécénat, partenariats	2 224 028	1 900 000
locations, ventes de services	119 768	150 000
MIFC	34 042	30 000
produits dérivés, boutique	114 901	140 000
recettes éditions, livres, photos		25 000
reprise sur provisions, amortissement, produits exceptionnels, transfert de charge	556	
déficit prévisionnel		809 819
Total	4 562 817	5 194 000

Dépenses	Réalisé 2021 (en €)	Prévisionnel 2022 (en €)
charges de personnel	960 630	1 050 000
achats	249 057	309 000
services extérieurs (aménagement locaux, locations diverses, etc.)	1 816 623	2 120 000
autres services extérieurs (édition, communication, réception, etc.)	1 171 100	1 605 000
redevances	43 770	50 000
charges financières et exceptionnelles	43 338	60 000
bénéfice	278 299	
Total	4 562 817	5 194 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'Institut Lumière une subvention de 1 040 881 € pour l'organisation de la 14^{ème} édition du Festival Lumière et une subvention de 4 300 € pour l'organisation de la 10^{ème} édition du MIFC.

Les subventions, objet de la présente délibération, sont versées conformément au règlement d'exemption n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions de fonctionnement au profit de l'Institut Lumière d'un montant de :

- 173 242 € pour ses activités permanentes,
- 1 040 881 € dans le cadre de l'organisation de la 14^{ème} édition du Festival Lumière,
- 4 300 € pour l'organisation de la 10^{ème} édition du MIFC dans le cadre du Festival Lumière,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 218 423 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A à hauteur de 173 242 € et opération n° 0P33O5252 pour un montant de 1 045 181 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-286884-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
